



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 7 AVRIL 2026, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Anthony Drouin, Christian Rodrigue, Claude Leclerc, Hugo St-Laurent, Marc Magny et Simon Rooney.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #26-126 ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbal
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2026
 - 3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2026
4. Retour sur la période de question de la dernière séance
5. Période de question
6. Adoption du paiement des dépenses
7. Dossiers en administration
 - 7.1. Approbation du budget révisé 2026 de l'Office municipal de l'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 4 mars 2026
 - 7.2. Augmentation de la marge de crédit
 - 7.3. Modification de la représentation juridique
 - 7.4. Embauche - Équipes opérationnelles du camp de jour 2026
 - 7.5. Lettre d'entente - Changement de libellé d'un poste
 - 7.6. Lettre d'entente - Création d'un nouveau poste
 - 7.7. Organigramme municipal – Structure organisationnelle 2026
 - 7.8. Demande d'intervention et de rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Sécurité routière sur la route 360 (avenue Royale)
8. Dossiers en travaux publics
 - 8.1. Réparation du camion 12 roues
9. Dossiers en incendie
 - 9.1. Programme d'inspection périodique des risques élevés et très élevés
 - 9.2. Programme de santé et sécurité au travail
 - 9.3. Programme d'entretien des véhicules d'intervention
 - 9.4. Programme d'entretien et vérification des poteaux incendie et des points d'eau



No de résolution
ou annotation

10. Dossiers en loisirs
 - 10.1. Aide financière à un organisme - Club de marche Côte-de-Beaupré
 - 10.2. Aide financière à un organisme - Tordues
 - 10.3. Aide financière à un évènement - Crankworx 2026
11. Dossiers en urbanisme
 - 11.1. Permis PIIA acceptés
 - 11.1.1. 43, rue de la Sagamité - Agrandissement et rénovation du bâtiment principal
 - 11.1.2. 45, rue de la Sagamité - Rénovation du bâtiment principal
 - 11.1.3. 131, rue des Carouges - Aménagement de terrain
 - 11.1.4. 24, rue de Coubertin - Agrandissement du bâtiment principal
 - 11.1.5. 227 et 229, rue des Myrtilles - Construction de bâtiments principaux
 - 11.1.6. 128, rue de Turin - Construction d'un bâtiment accessoire
 - 11.1.7. 226, rue du Boisé - Agrandissement du bâtiment principal
 - 11.1.8. 297, rue Soumande - Agrandissement du bâtiment principal
 - 11.1.9. 43, rue des Cimes - Agrandissement du bâtiment principal
 - 11.1.10. 42, rue de la Martre - Rénovation du bâtiment principal
12. Adoption des règlements
 - 12.1. Règlement 26-922 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
13. Avis de motion
 - 13.1. Règlement 26-923 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 13.2. Règlement 26-924 modifiant le règlement numéro 15-676 de construction afin de regrouper certaines dispositions relatives à l'entretien des bâtiments dans le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 13.3. Règlement 26-925 modifiant le règlement 15-674 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment
 - 13.4. Règlement 26-926 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux ouvrages et équipements accessoires au bâtiment principal
14. Projets de règlements
 - 14.1. Adoption du projet de règlement 26-923 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 14.2. Adoption du projet de règlement 26-924 modifiant le règlement 15-676 de construction afin de regrouper certaines dispositions relatives à l'entretien des bâtiments dans le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 14.3. Adoption du projet de règlement 26-925 modifiant le règlement 15-674 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment
 - 14.4. Adoption du premier projet de règlement 26-926 modifiant le règlement 15-674 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux ouvrages et équipements accessoires au bâtiment principal
15. Période de questions
16. Informations des membres du conseil
17. Prochaine séance du conseil
18. Clôture de la séance et levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour modifié par le retrait du terme « premier » au point 14.3.

Adoption de procès-verbal

Rés. #26-127
Procès-verbal
de la séance
ordinaire du 2
mars 2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2026 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Rés. #26-128
Procès-verbal
de la séance
extraordinaire
du 16 mars
2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 mars 2026 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Rés. #26-129
Procès-verbal
de la séance
extraordinaire
du 30 mars
2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mars 2026 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Hugo St-Laurent et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Retour sur la
période de
question de la
dernière
séance

Mélanie Royer-Couture, mairesse, fait un retour sur la période de questions de la séance antérieure.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

La période de questions a débuté à 19h09 et s'est terminée à 19h38.

Rés. #26-130
Adoption du
paiement des
dépenses
mars 2026

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de mars 2026, telles que présentées au conseil. Le directeur général et trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement.



No de résolution
ou annotation

Dossiers en administration

- Rés. #26-131
Approbation
du budget
révisé 2026 de
l'OMH de la
Côte-de-
Beaupré - 4
mars 2026
- Considérant que** l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget révisé 2026;
- Considérant que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2026 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé en date du 4 mars 2026;
- Considérant que** le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part;
- En conséquence :**
- Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;
- Que** le conseil municipal approuve le budget révisé du 4 mars 2026 de l'Office municipal de l'habitation de la Côte-de-Beaupré pour l'établissement situé à Saint-Ferréol-les-Neiges. Ce budget prévoit des revenus de 68 578 \$ et des dépenses de 91 858 \$, pour un déficit de 23 280 \$. La contribution de la Municipalité est à hauteur de 10 % du déficit, soit 2 328 \$.
- Rés. #26-132
Augmentation
de la marge de
crédit
- Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;
- Que** le conseil municipal autorise la présentation, à la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré, d'une demande visant à augmenter de 750 000 \$ la marge de crédit actuellement en vigueur afin de la porter à 2 000 000 \$.
- Que** le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer le contrat afférent à cette demande.
- Rés. #26-133
Modification de
la
représentation
juridique
- Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;
- Que** le conseil municipal autorise le transfert de l'ensemble des dossiers juridiques de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à la firme GBV Avocats;
- Que** le conseil municipal consente à retenir les services de cette nouvelle firme et à lui confier la représentation ainsi que le suivi de tous les dossiers juridiques municipaux;
- Que** la direction générale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'assurer un transfert complet, ordonné et conforme aux règles professionnelles.
- Rés. #26-134
Embauche -
Équipes
opérationnelles
du camp de jour
2026
- Considérant que** la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges offre un service de camp de jour estival pour la saison 2026;
- Considérant qu'en** fonction des activités du camp de jour, des inscriptions et des demandes d'accompagnements, il est recommandé de procéder à l'embauche des membres du personnel requis;
- En conséquence :**
- Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;
- Que** la Municipalité procède à l'embauche du personnel pour l'édition 2026 du camp de jour, aux postes énumérés ci-après, sous réserve de la signature du contrat par chaque candidat :
- Coordonnatrice du camp de jour :** Mégane Pichette
- Responsable des interventions et des accompagnateurs (TES) :** Emma Gosselin



No de résolution
ou annotation

Mentor à l'animation : Éloïse Saindon

Animateurs et accompagnateurs du camp de jour : Alice Boisvert, Mathilde Caron, Raphaëlle Charland, Alexia Couillard, Géraldine Deshaies, Jeanne Desjardins, Hubert Grimard, Rosalie Labrecque, Rose-Aimée Marchand, Maely Martineau, Élodie Petitclerc, Clara Picher, Lorie Picher, Timotée Quantin, Maïka Verreault, Laurie Piuze, Camille Leblond, Charles Bilodeau, Amélie Ross, Manuel Félipe Dancause, Léanne Rattée et Arnaud Lavoie Fluet

Responsable du Camp vélo : Éric Chouinard

Animateurs camp vélo : Albert Garret, Emiane Chouinard, Éloi-Maxime Royer, Henri Boisvert, Sylvain Renaud, Saskia Sullivan et Léo Marcil

Responsable de l'option vélo : Xavier Roy

Moniteurs de l'option vélo : Félix Martineau, Éliott Lemire, Samy Kircher, Olivier Bélanger, Maxime Bergeron, Wiliam Lafleur, Eva Samson, Olivier Giroux, Alex Bélanger, Noémie Poisson, Rosalie Poisson, Charlotte Béranger et Laura Saindon

Que l'embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires en cours et du respect des formations obligatoires prévues en mai et juin 2026.

Rés. #26-135
Lettre
d'entente -
Changement
de libellé d'un
poste

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise Mélanie Royer-Couture, mairesse, et Eric Ennis, directeur général et trésorier, à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré (CSN) concernant le changement du libellé du poste d'inspecteur(trice) en bâtiment à inspecteur(trice) à l'urbanisme et à l'environnement.

Rés. #26-136
Lettre
d'entente -
Création d'un
nouveau
poste

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise Mélanie Royer-Couture, mairesse, et Eric Ennis, directeur général et trésorier, à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré (CSN) concernant la création d'un nouveau poste de journalier à la collecte des matières résiduelles.

Rés. #26-137
Organigramme
municipal –
Structure
organisationnelle
2026

Considérant l'évolution constante des besoins organisationnels de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

Considérant qu'il y a lieu de revoir et de modifier le libellé de certains postes afin d'assurer une meilleure adéquation avec les fonctions réellement exercées;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte la nouvelle structure organisationnelle de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour l'année 2026, telle que présentée;

Que le libellé des postes concernés soit modifié afin de refléter adéquatement l'évolution des besoins opérationnels et administratifs.

Rés. #26-138
Demande
d'intervention
et de

Considérant que la route 360 (avenue Royale), sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), constitue un axe routier structurant et fortement fréquenté sur le territoire municipal;



No de résolution
ou annotation

rencontre avec
le ministère
des Transports
et de la
Mobilité
durable
(MTMD) –
Sécurité
routière sur la
route 360
(avenue
Royale)

Considérant que le tronçon situé entre le pont Antoine-Bélanger et la rue du Sommet présente plusieurs enjeux de sécurité routière soulevés par les citoyens;

Considérant que la visibilité aux intersections de certaines rues transversales, notamment la rue Franc-Clos, la rue du Boisé, le Vallon du Skieur, la rue du Rocher et la rue de Coubertin, est jugée déficiente et préoccupante;

Considérant que la limite de vitesse actuelle de 70 km/h soulève des inquiétudes quant à la sécurité des usagers, particulièrement dans un contexte de cohabitation accrue avec les cyclistes en raison du développement de la Route verte en bordure de cet axe;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges accueille favorablement l'annonce du MTMD concernant la réorganisation de l'intersection de la rue Notre-Dame, de la rue des Pionniers et de la route 360;

Considérant que des préoccupations subsistent quant à la sécurité à l'intersection de la rue du Faubourg, de la rue du Moulin et de la route 360, laquelle, bien que non officielle, est empruntée quotidiennement par des piétons et des cyclistes;

Considérant que la présence d'arrêts d'autobus le long de la route 360 entraîne des traversées fréquentes de piétons, augmentant les risques d'accidents;

Considérant que les résultats d'un sondage récent mené auprès de la population démontrent un sentiment d'insécurité marqué concernant cet axe routier;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Hugo St-Laurent et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'évaluer les enjeux de sécurité sur la route 360 (avenue Royale), entre le pont Antoine-Bélanger et la rue du Sommet;

Que cette évaluation porte notamment sur :

- la visibilité aux intersections des rues transversales;
- la limite de vitesse en vigueur;
- la sécurité des déplacements actifs (piétons et cyclistes), incluant l'intégration de la Route verte;
- la sécurisation des intersections non officielles mais utilisées régulièrement;

Que le conseil municipal demande la tenue d'une rencontre avec un représentant du MTMD afin de discuter de ces enjeux et d'identifier des mesures concrètes pour améliorer la sécurité de cet axe;

Que les résultats du sondage citoyen soient transmis au MTMD afin d'appuyer cette démarche.

Dossiers en travaux publics

Rés. #26-139
Réparation du
camion 12
roues

Considérant que le camion 12 roues appartenant au service des travaux publics nécessite des réparations essentielles afin d'assurer sa sécurité, sa conformité et le maintien des opérations municipales;

Considérant que le directeur de la gestion des actifs recommande que les réparations soient effectuées dans les meilleurs délais;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Que le conseil municipal autorise la réparation du camion 12 roues pour un montant maximal de 40 000 \$ plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit imputée au budget de fonctionnement.

Dossiers en incendie

Rés. #26-140
Programme
d'inspection
périodique
des risques
élevés et très
élevés

Considérant l'importance de mettre en place des mesures structurées visant à réduire l'occurrence des incendies sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

Considérant la nécessité de disposer d'un programme spécifique pour les bâtiments présentant des risques élevés et très élevés;

Considérant que le *Programme d'inspection périodique des risques élevés et très élevés* permettra d'encadrer les visites préventives, la collecte d'informations et le suivi effectué par les pompiers attirés à la prévention ainsi que par la direction du service incendie;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le *Programme d'inspection périodique des risques élevés et très élevés* et mandate la direction du Service de sécurité incendie pour assurer sa mise en œuvre, sa diffusion auprès du personnel et la formation nécessaire à son application;

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer ledit Programme.

Rés. #26-141
Programme
de santé et
sécurité au
travail

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite assurer un environnement de travail sain, sécuritaire et conforme aux normes en vigueur;

Considérant que le *Programme de santé et sécurité au travail* vise à sensibiliser et responsabiliser les employés quant aux bonnes pratiques en matière de prévention;

Considérant que ce programme a également pour objectif de garantir que les employés disposent d'équipements et d'outils conformes et sécuritaires;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le *Programme de santé et sécurité au travail* et mandate la direction du Service de sécurité incendie pour assurer sa mise en œuvre, sa diffusion auprès du personnel et la formation nécessaire à son application;

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer ledit Programme.

Rés. #26-142
Programme
d'entretien des
véhicules
d'intervention

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges doit assurer la sécurité des pompiers, des usagers de la route et de la population lors de l'utilisation des véhicules d'intervention;

Considérant que le *Programme d'entretien des véhicules d'intervention* vise à garantir une fiabilité opérationnelle optimale en cas d'urgence;

Considérant que ce programme a pour objectif de prévenir les bris mécaniques, les retards ou les pertes de performance lors des interventions;



No de résolution
ou annotation

Rés. #26-143
Programme
d'entretien et
vérification
des poteaux
incendie et
des points
d'eau

Considérant que le programme encadre l'acquisition, l'entretien et les inspections des véhicules selon une démarche uniforme et structurée;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le *Programme d'entretien des véhicules d'intervention* et mandate la direction du Service de sécurité incendie pour assurer sa mise en œuvre, sa diffusion auprès du personnel et la formation nécessaire à son application;

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer ledit Programme.

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges doit assurer le bon fonctionnement et la disponibilité des poteaux d'incendie et des points d'eau sur son territoire;

Considérant que le *Programme d'entretien et de vérification des poteaux d'incendie et des points d'eau* vise à assurer un suivi rigoureux des entretiens à effectuer sur ces équipements essentiels;

Considérant que le suivi des débits des poteaux d'incendie doit être conforme au *Guide de bonnes pratiques d'exploitation des installations de distribution d'eau potable* du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Considérant que ce programme inclut également la mise à disposition d'une carte à jour des réseaux pour les intervenants concernés;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le *Programme d'entretien et vérification des poteaux incendie et des points d'eau* et mandate la direction du Service de sécurité incendie pour assurer sa mise en œuvre, sa diffusion auprès du personnel et la formation nécessaire à son application;

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer ledit Programme.

Dossiers en loisirs

Rés. #26-144
Aide
financière -
Club de
marche Côte-
de-Beaupré

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 8 décembre 2025, la *Politique de soutien au fonctionnement des organismes et de commandites à la production d'événements*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière provenant d'un organisme;

Considérant la recommandation favorable du directeur général adjoint concernant cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Hugo St-Laurent et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide financière de 600 \$ au Club de marche de la Côte-de-Beaupré afin de contribuer aux atteintes des objectifs



No de résolution
ou annotation

d'accessibilité et des services de qualité offerts à ses membres et à la population de la Côte-de-Beaupré.

Rés. #26-145
Aide
financière -
Tordues

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 8 décembre 2025, la *Politique de soutien au fonctionnement des organismes et de commandites à la production d'événements*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière provenant d'un organisme;

Considérant la recommandation favorable du directeur général adjoint concernant cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide financière de 500 \$ au groupe de vélo de montagne féminin Tordues afin de soutenir leur mission visant à faire rayonner la pratique du vélo de montagne chez les femmes.

Retrait d'un
élu

Le conseiller Christian Rodrigue se retire de la séance du conseil à compter de 19h50. Le quorum est maintenu.

Rés. #26-146
Aide
financière -
Crankworx

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 8 décembre 2025, une *Politique de soutien au fonctionnement des organismes et de commandites à la production d'événements*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière à un évènement;

Considérant la recommandation favorable du directeur général adjoint concernant cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Hugo St-Laurent et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$ à Crankworx Mont-Sainte-Anne pour son évènement qui se tiendra du 3 au 7 septembre 2026.

Retour d'un
élu

Le conseiller Christian Rodrigue réintègre la séance du conseil à compter de 19h51.

Dossiers en urbanisme

Rés. #26-147
Permis PIIA

Considérant que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au *Règlement numéro 15-677 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le conseil municipal juge que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du *Règlement numéro 15-677 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que les demandes respectent les dispositions du *Règlement numéro 15-674 de zonage*;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis, le 17 mars 2026, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal approuve les demandes de permis déposées pour les projets suivants, conformément aux documents soumis et à la réglementation en vigueur :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
43, rue de la Sagamité	Agrandissement et rénovation du bâtiment principal	26-35
45, rue de la Sagamité	Rénovation du bâtiment principal	26-36
131, rue des Carouges	Aménagement de terrain	26-37
24, rue de Coubertin	Agrandissement de bâtiment principal	26-39
227 et 229, rue des Myrtilles	Construction de bâtiments principaux	26-40
128, rue de Turin	Construction d'un bâtiment accessoire	26-41
226, rue du Boisé	Agrandissement du bâtiment principal	26-42
297, rue Soumande	Agrandissement du bâtiment principal	26-43
43, rue des Cimes	Agrandissement du bâtiment principal	26-44
42, rue de la Martre	Agrandissement et rénovation du bâtiment principal	26-45

Adoption des règlements

Rés. #26-148
Adoption
règlement 26-
922

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté, le 28 février 2022 le *Règlement numéro 22-812 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*;

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, toute municipalité doit, avant le 1er mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus révisé;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

Considérant que la greffière a mentionné que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Considérant que le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Hugo St-Laurent, conseiller, lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;



No de résolution
ou annotation

Considérant l'avis public du 27 mars 2026;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-922 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Avis de motion

Avis de
motion
règlement 26-
923

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, monsieur Anthony Drouin, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 26-923 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Dépose le projet numéro 26-923, séance tenante.

Avis de
motion
règlement 26-
924 modifiant
le règlement
15-676

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, monsieur Marc Magny, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 26-924 modifiant le règlement numéro 15-676 de construction afin de regrouper certaines dispositions relatives à l'entretien des bâtiments dans le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Dépose le projet numéro 26-924, séance tenante.

Avis de
motion
règlement 26-
925 modifiant
le règlement
15-674

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, monsieur Simon Rooney, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 26-925 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment;

Dépose le projet numéro 26-925, séance tenante.

Avis de
motion
règlement 26-
926 modifiant
le règlement
15-674

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, monsieur Claude Leclerc, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 26-926 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux ouvrages et équipements accessoires au bâtiment principal;

Dépose le projet numéro 26-926, séance tenante.

Projets de règlements

Rés. #26-149
Adoption
projet de
règlement 26-
923

Considérant que la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est tenue d'adopter et d'avoir en vigueur un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



No de résolution
ou annotation

Considérant que ce règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des immeubles patrimoniaux, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

Considérant que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Anthony Drouin, conseiller, à la séance du 7 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 26-923 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #26-150
Adoption
projet de
règlement 26-
924 modifiant
le règlement
15-676

Considérant que le *Règlement numéro 15-676 de construction* a été adopté le 3 août 2015 et que le conseil peut le modifier suivant en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le *Règlement numéro 15-676 de construction* afin de regrouper de regrouper les dispositions relatives à l'entretien des bâtiments patrimoniaux dans le *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*, et ce, pour en faciliter la compréhension et l'application;

Considérant que le conseil entame les procédures prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'adopter un *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*;

Considérant que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Marc Magny, conseiller, à la séance du 7 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 26-924 modifiant le règlement numéro 15-676 de construction afin de regrouper certaines dispositions relatives à l'entretien des bâtiments dans le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #26-151
Adoption
projet de
règlement 26-

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser certaines normes relatives à l'architecture d'un bâtiment d'un bâtiment;



No de résolution
ou annotation

925 modifiant
le règlement
15-674

Considérant que le conseil peut modifier le règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Simon Rooney,, conseiller, à la séance du 7 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 26-925 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #26-152
Adoption
premier projet
de règlement
26-926
modifiant le
règlement 15-
674

Considérant qu'il y lieu d'actualiser certaines normes relatives aux aménagements, construction et équipements accessoires au bâtiment principal;

Considérant que le conseil peut modifier le règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Claude Leclerc, conseiller, à la séance du 7 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 26-926 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux ouvrages et équipements accessoires au bâtiment principal.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h11.

Informations
des membres
du conseil

Monsieur Anthony Drouin mentionne que la collecte des encombrants aura lieu le 27 avril pour le secteur ouest et le 4 mai pour le secteur est.

Monsieur Marc Magny fait un retour sur l'activité de la Bibliothverte tenue le 21 mars dernier, soulignant qu'elle a connu un grand succès. Il ajoute que le prochain Comité consultatif d'urbanisme aura lieu le 21 avril prochain.

Monsieur Christian Rodrigue rappelle que les inscriptions au camp de jour sont débutées depuis le 2 avril.



No de résolution
ou annotation

Prochaine
séance du
conseil

Rés. #26-153
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Monsieur Simon Rooney annonce le retour de la troisième édition du Fest'Érable, qui se tiendra le 11 avril prochain, en partenariat avec la Ville de Beupré et la Ville de Sainte-Anne-de-Beupré.

Monsieur Hugo St-Laurent mentionne que l'ouverture de l'écocentre municipal se fera le 1er mai prochain.

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le 4 mai 2026 à 19h00.

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 20h18.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière